

[tendanceouest.com](https://www.tendanceouest.com)

Agressions sexuelles sur mineurs à Saint-Valery-en-Caux. "Des peines pas à la hauteur" : prison ferme pour l'ancien surveillant

Pierre Durand-Gratian

3-4 minutes

Le délibéré [du tribunal](#) correctionnel de Rouen est tombé, mercredi 17 septembre dans l'après-midi. Et il est en tout point conforme aux réquisitions du ministère public. Robin Benard, 29 ans, a été condamné à six ans de prison ferme pour de multiples agressions sexuelles sur mineurs et corruption de mineurs, au préjudice de 21 victimes, commises entre 2015 et 2023. Les faits se sont déroulés sur des élèves de l'internat du collège Jehan le Povremoyne et au sein d'un club de football de Saint-Pierre-de-Varengueville. Il est notamment condamné pour avoir dénudé, caressé, masturbé ces enfants et avoir contraint deux élèves à se livrer à une fellation.

Sept ans d'injonction de soins

Cheveux courts, raie sur le côté, chemise blanche et tête baissée, le prévenu a écouté sans sourciller le délibéré, qui s'assortit d'une multitude de peines complémentaires à savoir : une injonction de soins pendant sept ans, une obligation d'indemniser les parties civiles, une interdiction de rentrer en contact avec elles, une interdiction de paraître à Saint-Valery-en-Caux ou Saint-Pierre-de-Varengueville et une interdiction à vie d'exercer quelque activité en lien avec des enfants. Son nom est aussi désormais inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Le montant des indemnisations pour toutes les parties civiles du procès s'élève à plus de 90 000€. Le prévenu a déjà purgé deux ans de prison en détention provisoire.

"Nous ne ferons pas appel"

Claudie Alquier, l'avocate du prévenu se dit *"très satisfaite de la peine"*, et indique que celui-ci ne fera pas appel. Le matin même, contrairement [au premier jour du procès](#), l'ancien surveillant avait reconnu l'intégralité des faits qui lui sont reprochés. Un premier pas pour les victimes et leurs proches, globalement soulagés. *"Je suis plutôt satisfait du délibéré"*, indique un jeune homme de 19 ans, qui souhaite rester anonyme, victime il y a huit ans d'une agression sexuelle lorsqu'il était mineur. *Le suivi psychologique est indispensable selon moi pour qu'il puisse prendre conscience ce qu'il a fait vivre aux victimes. Mais je repars avec l'esprit tranquille"*, déclare celui qui assure avoir pris du recul sur son traumatisme. C'est parfois plus difficile pour les familles de victimes plus récentes. *"Satisfaite ? Non. Comme toute victime directe ou indirecte, on estime que les peines ne sont pas à la hauteur des faits commis"*, indique Nathalie Plessis, la maman d'une victime, qui estime que ce qu'a subi son fils relevait du crime et non du délit et aurait pu être plus sévèrement puni. *La satisfaction est qu'il soit condamné et qu'il ait reconnu les faits."* Même sentiment pour Laëtitia, maman d'une autre victime. *"J'aurais souhaité plus. C'est dur à*

entendre mais on sait déjà qu'il reste en prison et qu'il va payer pour les préjudices des enfants."

Des poursuites contre l'Education nationale ?

Reste un combat pour ces parties civiles. Celui contre l'institution scolaire, qui n'a pas su protéger leurs enfants. Nolwenn Quillard Lucas, surveillante et collègue du prévenu, est celle qui a donné l'alerte et a filmé pour apporter des preuves. *"Ça a été éprouvant. Comme lanceuse d'alerte, on a essayé de me faire taire... C'est ce qui est terrible, on a essayé d'enterrer l'affaire dans l'Education nationale. Si j'avais cédé aux menaces, je n'aurais jamais parlé."*